



International Oil Pollution  
Compensation Funds

Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

Fondos internacionales  
de indemnización de daños  
debidos a contaminación  
por hidrocarburos

## QUANTITÉS D'HYDROCARBURES DONNANT LIEU À CONTRIBUTION REÇUES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2022

*(telles que déclarées au 31 décembre 2023)*

### INTRODUCTION

La Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole portant création du Fonds complémentaire exigent que tous les États Membres communiquent chaque année à l'Administrateur des FIPOL le nom et l'adresse de toute personne (c'est-à-dire société ou entité) relevant de cet État qui est tenue de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire, ainsi que la quantité d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçue par chacune de ces personnes au cours de l'année précédente. Conformément aux Règlements intérieurs des FIPOL, les rapports doivent être soumis au plus tard le 30 avril de chaque année. Les États Membres dans lesquels nul n'est tenu de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire doivent en informer l'Administrateur. Le Secrétariat des FIPOL encourage tous les États Membres à créer un compte sur le système de soumission des rapports en ligne (ORS, selon son sigle anglais) afin de transmettre les informations relatives aux quantités d'hydrocarbures reçues par le biais de ce système, qui leur permet également d'accéder aux coordonnées des contributeurs et aux données sur les hydrocarbures communiquées antérieurement pour leur État. L'ORS est disponible sur : <https://oilreporting.iopcfunds.org/>.

### FONDS DE 1992

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2022 sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds de 1992 au 31 décembre 2023 (dont la déclaration devait s'effectuer au plus tard le 30 avril 2023 et telles que déclarées au 31 décembre 2023) sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2022 (en tonnes)	Pourcentage du total
Inde	230 693 720	16,30 %
Japon	167 121 099	11,81 %
République de Corée	140 470 843	9,93 %
Italie	103 657 735	7,33 %
Pays-Bas <sup>&lt;1&gt;</sup>	93 931 793	6,64 %
Singapour	85 922 227	6,07 %

<1> Les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin sont des partenaires autonomes au sein du Royaume des Pays-Bas, un statut qui les oblige à soumettre un rapport relatif aux hydrocarbures donnant lieu à contribution directement au Fonds de 1992. Le Fonds complémentaire n'a pas été élargi à Aruba, Curaçao et Saint-Martin.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2022 (en tonnes)	Pourcentage du total
Espagne	72 553 039	5,13 %
Royaume-Uni	51 041 261	3,61 %
Thaïlande	50 638 126	3,58 %
France	44 613 323	3,15 %
Canada	42 940 407	3,04 %
Türkiye	36 788 811	2,60 %
Émirats arabes unis	31 478 486	2,23 %
Allemagne	25 367 933	1,79 %
Grèce	25 292 040	1,79 %
Suède	19 629 299	1,39 %
Pologne	17 413 241	1,23 %
Iran (République islamique d')	16 113 042	1,14 %
Israël	15 748 990	1,11 %
Australie	10 370 148	0,73 %
Argentine	10 272 582	0,73 %
Portugal	10 094 750	0,71 %
Finlande	9 996 541	0,71 %
Brunéi Darussalam	8 564 735	0,61 %
Lituanie	8 196 597	0,58 %
Afrique du Sud	7 253 278	0,51 %
Danemark	7 223 111	0,51 %
Bulgarie	7 171 670	0,51 %
Philippines	6 418 684	0,45 %
Bahamas	6 315 030	0,45 %
Croatie	5 894 893	0,42 %
Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong) <sup>&lt;2&gt;</sup>	5 044 290	0,36 %
Venezuela (République bolivarienne du)	4 935 036	0,35 %
Norvège	4 625 512	0,33 %
Mexique	3 097 306	0,22 %
Irlande	2 988 611	0,21 %
Malaisie	2 332 152	0,16 %
Équateur	2 274 787	0,16 %
Uruguay	2 034 701	0,14 %
Mozambique	1 885 016	0,13 %
Panama	1 876 693	0,13 %
Estonie	1 828 828	0,13 %
Malte	1 583 676	0,11 %
Colombie	1 427 250	0,10 %
Maroc	1 222 444	0,09 %
Jamaïque	1 101 425	0,08 %
Nouvelle-Zélande	1 019 356	0,07 %
Nicaragua	902 692	0,06 %
Qatar	878 875	0,06 %
Sri Lanka	767 972	0,05 %
Chypre	648 286	0,05 %
Papouasie-Nouvelle-Guinée	607 412	0,04 %
Belgique	415 316	0,03 %
Maurice	382 527	0,03 %
Algérie	341 948	0,02 %

<sup><2></sup> La Convention de 1992 portant création du Fonds s'applique uniquement à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2022 (en tonnes)	Pourcentage du total
Mauritanie	303 481	0,02 %
Antigua-et-Barbuda	240 562	0,02 %
Aruba (Royaume des Pays-Bas)	223 621	0,02 %
Guyana	196 804	0,01 %
Barbade	191 020	0,01 %
Madagascar	165 970	0,01 %
Curaçao (Royaume des Pays-Bas)	153 671	0,01 %
<b>Total</b>	<b>1 414 884 674</b>	

**Les 38 États Membres suivants n'ont pas reçu d'hydrocarbures donnant lieu à contribution sur leur territoire en 2022 :**

Bénin	Hongrie	Monténégro	Sierra Leone
Cabo Verde	Îles Cook	Namibie	Slovaquie
Congo	Îles Marshall	Nauru	Slovénie
Costa Rica	Islande	Nigéria	Suisse
Fédération de Russie	Kenya	Oman	Tonga
Gabon	Lettonie	Saint Marin	Trinité-et-Tobago
Gambie	Libéria	Saint-Kitts-et-Nevis	Tuvalu
Géorgie	Luxembourg	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Vanuatu
Ghana	Maldives	Samoa	
Grenade	Monaco	Seychelles	

**NON-SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES HYDROCARBURES**

Au 31 décembre 2023, les rapports sur les hydrocarbures pour l'année 2022 ou pour des années antérieures à 2022 n'avaient pas été reçus des États Membres du Fonds de 1992 suivants :

État Membre	Années pour lesquelles les rapports sont en souffrance
Albanie	2013-2022
Angola	2022
Argentine	2018-2022
Bahreïn	2018-2022
Belize	2022
Cambodge	2021,2022
Cameroun	2020,2022
Comores	2022
Côte d'Ivoire	2022
Djibouti	2017-2022
Dominique	2020-2022
Fidji	2022
Guinée	2018-2022
Guinée-Bissau	2022
Kiribati	2022
Libéria	2019
Malaisie	2021-2022
Mauritanie	2016, 2017

État Membre	Années pour lesquelles les rapports sont en souffrance
Nicaragua	2021
Nioué	2022
Palaos	2021, 2022
Panama	2018-2022
République arabe syrienne	2009-2022
République dominicaine	1999-2022
République-Unie de Tanzanie	2021-2022
Sainte-Lucie	2004-2013, 2021-2022
Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)	2019-2022
Sénégal	2019-2022
Serbie	2022
Tunisie	2022

Au 31 décembre 2023, en sus des rapports de 2022 ci-dessus non soumis, des rapports sur les hydrocarbures incomplets correspondant à une année ou plus ont été reçus des trois États Membres suivants :

État Membre	Années pour lesquelles les rapports sont incomplets
Argentine	2018-2022
Malaisie	2021-2022
Panama	2018-2022

Au 31 décembre 2023, neuf États Membres du Fonds de 1992 avaient des rapports sur les hydrocarbures en souffrance depuis au moins cinq ans (antérieurs à 2022) :

État Membre	Nombre d'années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis
République dominicaine	24 ans
République arabe syrienne	14 ans
Sainte-Lucie	12 ans
Albanie	10 ans
Djibouti	6 ans
Argentine	5 ans
Bahreïn	5 ans
Guinée	5 ans
Panama	5 ans

La République dominicaine, qui n'a soumis aucun rapport sur les hydrocarbures depuis son adhésion au Fonds de 1992 en 2000 (24 ans), en a soumis le 15 février 2022. Le Secrétariat a analysé les données reçues et s'est efforcé de dialoguer avec cet État Membre pour s'assurer que les quantités d'hydrocarbures enregistrées étaient correctes. Une fois ces données confirmées, les contributions correspondantes seront facturées. La République arabe syrienne n'a présenté aucun rapport au Fonds de 1992 depuis qu'elle en est devenue membre. Le Secrétariat continue d'aider les autorités compétentes de ces États à obtenir les rapports en souffrance et à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de 1992 portant création du Fonds.

## FONDS COMPLÉMENTAIRE

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2022 (telles que déclarées au 31 décembre 2023) sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds complémentaire au 31 décembre 2023 sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2022 (en tonnes)	Pourcentage du total
Japon	167 121 099	18,32 %
République de Corée	140 470 843	15,40 %
Italie	103 657 735	11,36 %
Pays-Bas	93 931 793	10,29 %
Espagne	72 553 039	7,95 %
Royaume-Uni	51 041 261	5,59 %
France	44 613 323	4,89 %
Canada	42 940 407	4,71 %
Türkiye	36 788 811	4,03 %
Allemagne	25 367 933	2,78 %
Grèce	25 292 040	2,77 %
Suède	19 629 299	2,15 %
Pologne	17 413 241	1,91 %
Australie	10 370 148	1,14 %
Portugal	10 094 750	1,11 %
Finlande	9 996 541	1,10 %
Lituanie	8 196 597	0,90 %
Danemark	7 223 111	0,79 %
Croatie	5 894 893	0,65 %
Norvège	4 625 512	0,51 %
Irlande	2 988 611	0,33 %
Estonie	1 828 828	0,20 %
Maroc	1 222 444	0,13 %
Nouvelle-Zélande	1 019 356	0,11 %
Belgique	1 000 000	0,11 %
Barbade	1 000 000	0,11 %
Congo	1 000 000	0,11 %
Hongrie	1 000 000	0,11 %
Lettonie	1 000 000	0,11 %
Monténégro	1 000 000	0,11 %
Slovaquie	1 000 000	0,11 %
Slovénie	1 000 000	0,11 %
<b>Total</b>	<b>912 281 615</b>	

Les six États Membres suivants n'ont pas reçu d'hydrocarbures donnant lieu à contribution sur leurs territoires en 2022. Cependant, aux fins des contributions au Fonds complémentaire, on considère qu'un total d'un million de tonnes a été reçu dans chaque État.

**États Membres qui n'ont pas déclaré d'hydrocarbures donnant lieu à contribution pour l'année civile 2022**

Congo Hongrie Lettonie	Monténégro Slovaquie Slovénie
------------------------------	-------------------------------------

Deux États Membres ont reçu moins d'un million de tonnes d'hydrocarbures donnant lieu à contribution en 2022. On considère néanmoins, aux fins des contributions au Fonds complémentaire, qu'un total d'un million de tonnes a été reçu dans chaque État :

<b>État Membre</b>	<b>Hydrocarbures donnant lieu à contribution reçus en 2022 (en tonnes)</b>
Belgique	415 316
Barbade	191 020

**NON-SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES HYDROCARBURES**

Tous les États Membres du Fonds complémentaire ont soumis des rapports pour 2022 et toutes les années antérieures.

---